

PUBLIÉ LE 14/10/2014

La santé de la mère et de l'enfant en France se situe à une position plutôt bonne mais moyenne en Europe, des inégalités régionales persistent et des améliorations sont encore possibles. Certains indicateurs de santé restent préoccupants (le taux de mortalité maternelle par exemple était de 10,3 pour 100.000 naissances en 2012). Des signaux inquiétants persistent comme la consommation de tabac et d'alcool par les femmes enceintes. De nouveaux risques existent, l'avancée en âge de la première grossesse, les addictions, le surpoids : autant de facteurs ayant des conséquences sur la santé de l'enfant et de la mère : la prévention précoce est alors essentiel et confirme l'utilité de la PMI. L'avis note la spécificité des territoires d'Outre-mer où le taux de mortalité infantile, la prématurité et le nombre d'enfants de petit poids sont plus élevés qu'en métropole. L'état général de la santé de la population résulte de multiples facteurs au-delà des seuls facteurs de santé : les conditions sociales, économiques et environnementales. Des besoins nouveaux se font jour avec la réduction de la durée de séjour à la maternité après l'accouchement. En réponse à ce contexte, il faut informer le plus largement possible les parents sur les réponses existantes en termes de soutien et de conseils : les centres et équipes de PMI sont au nombre des acteurs pouvant apporter ces réponses. La crise économique, les difficultés financières des personnes et des familles, la situation dégradée des finances publiques interrogent le positionnement original de la PMI. Face à ces difficultés, certains seraient prêts à réserver la PMI aux populations les plus vulnérables en abandonnant dès lors son caractère de service public ouvert à tous. Assumant une mission essentielle, et incarnant l'offre de soins de demain avec un focus résolu sur la prévention, la PMI souffre néanmoins d'un manque de reconnaissance et de visibilité. Elle est trop souvent réduite à son action en faveur des populations les plus vulnérables alors que toutes les familles sur un bassin de vie peuvent se rendre à la PMI. Les services de PMI apportent à chaque famille une solution suivant sa demande : suivi médical au long cours du nourrisson centré sur les pesées, consultations médicales, vaccinations mais aussi « lieu ressources » d'accès à l'information et à des conseils : chaque famille peut avoir un usage différencié de la PMI. Deux réformes à venir interrogent l'avenir la PMI : la réorganisation territoriale de la République et la stratégie nationale de santé. Cette stratégie fait de la prévention un de ses principaux axes, le projet de loi sur la santé affirme la responsabilité de l'Etat dans la politique de santé et met en place un service territorial de santé au public : autant d'opportunités de positionner la PMI comme un acteur essentiel d'une politique nationale de santé de la mère et de l'enfant mais aussi comme un acteur de proximité au plus près des besoins des familles. Dans son avis rapporté par Christiane Basset (Groupe UNAF) au nom de la section des affaires sociales et de la santé présidée par François Fondard (Groupe UNAF), le Conseil économique social et environnemental (CESE) formule des propositions visant à davantage valoriser la PMI et à l'aider à mieux remplir ses missions – à périmètre budgétaire constant. L'avis a été présenté à la presse le 14 octobre, puis adopté à l'unanimité des 171 votants en Assemblée plénière.

[Télécharger](#)